

parut ainsi graduellement jusqu'à la ceinture, puis jusqu'au cou. Les ascètes qui étaient sortis du monde lui dirent : « Maintenant votre parole mensongère a reçu sa rétribution dans le monde présent. Si cependant vous vous décidez à parler suivant la vérité, quoique vous soyez sous terre, nous pouvons vous retirer et faire que vous échappiez au châtement. » Alors l'ermite *P'o-seou* fit cette réflexion : « Nous autres, hommes de noble condition, nous ne devons pas tenir deux langages différents. En outre, dans les quatre *wei-t'o* (vedas) des brahmanes, on célèbre de toutes sortes de façons la règle des sacrifices aux devas. Si moi seul je meurs, cela vaut-il la peine qu'on en tienne compte ? » Il dit donc de tout son cœur : « Dans les sacrifices aux devas, ce n'est pas un crime de tuer des êtres vivants et d'en manger la chair. » Les ascètes qui étaient sortis du monde lui crièrent : « Vous êtes un criminel endurci; disparaissez donc englouti; nous ne voulons plus vous voir. » Alors toute sa personne s'enfonça dans la terre. A partir de ce moment et jusqu'à aujourd'hui, on a toujours observé la règle donnée par l'ermite *P'o-seou*; quand on tue un mouton dans les sacrifices aux devas, au moment où le couteau s'abat sur lui, on lui dit : « *P'o-seou* te tue » (1).

Le fils de *P'o-seou* se nommait *Kouang-tch'ö* (large-char); il lui succéda dans la dignité royale; par la suite, lui aussi se dégoûta du monde, mais il ne put plus entrer en religion. Il fit alors cette réflexion : « Mon père, l'ancien roi, a été englouti vivant dans la terre, bien qu'il fût entré en religion; si je continue à gouverner le monde, je me rendrai derechef coupable d'un grand crime; en quel endroit donc dois-je aller ? » Au moment où il faisait

(1) On ne trouve pas mention de cette curieuse formule dans la description que donne de l'immolation Julius Schwab (*Das altindische Thieropfer*, Erlangen 1886, p. 103-105). Elle est cependant bien conforme à l'idée rituelle que les sacrifiants cherchent à décliner la responsabilité du meurtre de la victime.